

Yvelines

Privé de permis de conduire
à cause d'un homonyme

Jean-François a appris, début avril, que tous ses points lui avaient été retirés, à cause d'infractions commises par un homonyme, né le même jour que lui. L'administration avait commis une erreur.

VÉLIZY

PAR FLORIAN LOISY

La coïncidence est troublante. Et elle pourrait prêter à sourire si elle n'avait pas fait perdre son permis de conduire à Jean-François. « Un homme a le même nom de famille que mon client et il est né le même jour que lui », s'étonne son avocat, M^e Rémy Josseume. Seule différence, mais de taille, son homonyme, prénommé, lui, Jean-Charles, vit dans la Creuse, tandis que Jean-François habite Vélizy.

Ce responsable en approvisionnement pour un opérateur téléphonique a reçu, début avril, une lettre lui indiquant qu'il n'avait plus aucun point sur son permis. « J'ai besoin de ma voiture tous les jours pour aller au travail ou sur mes différentes missions en Ile-de-France, relate-t-il. J'ai commis une infraction il y a un an. Quand j'ai reçu ce courrier, je croyais que c'était pour me rendre mes 12 points au contraire. »

**« MA PEUR ÉTAIT D'AVOIR
AFFAIRE À UN ESCROC
QUI USURPAIT MON
IDENTITÉ »**

JEAN-FRANÇOIS

Interloqué, il décide de prendre un avocat. « J'avais dix jours pour rendre mon permis, j'étais paniqué », souligne Jean-François. Son conseiller lui demande de récupérer le relevé des infractions, près d'une dizaine. « Mais il n'y a pas le détail, il y a marqué par exemple qu'on a été flashé à Saint-



Vélizy, vendredi. Jean-François a récupéré tous ses points jeudi. Il n'a pas pu conduire durant deux mois.

Sylvestre, mais il y a une quinzaine de communes appelées comme ça en France », soupire-t-il. Malgré tout, la plupart des excès de vitesse sont localisés dans la Creuse ou autour. « J'ai récupéré des attestations de mon employeur prouvant que je ne pouvais pas être là à ce moment », relate Jean-François.

Mais cela ne suffit pas, il peut avoir prêté son véhicule. Son avocat déniche alors un document où il est écrit que Jean-François est domicilié dans un petit village de ce département. Il tombe alors sur un homonyme qui vit à cette adresse : « Le permis de mon

client avait été confondu avec le sien. Du coup, il n'a sans doute jamais reçu la moindre amende. »

Une nouvelle qui soulage Jean-François : « En plus de n'avoir plus de permis, ma peur était d'avoir affaire à un escroc qui usurpait mon identité et aurait pu commettre de graves délits. Mais, même comme ça, imaginez un grave accident avec un délit de fuite. Comment aurais-je pu expliquer que ce n'était pas moi au volant ? »

Face à cette erreur administrative, l'avocat demande une audience au tribunal administratif de Versailles, afin d'accélérer la régularisation. Et

jeudi, la veille du passage devant le juge, l'administration a rétro-pédalé et a redonné tous ses points à Jean-François. La juge allait donc classer l'affaire. « Mais je suis allé à l'audience pour demander une indemnisation de 2 000 € pour mon client, qui a été obligé de payer mes services et a dû s'organiser deux mois sans conduire, plaide M^e Josseume. Le pire, c'est que jamais il n'y a un mot d'excuse ou une phrase dans laquelle le ministère reconnaît son erreur. » Le tribunal rendra sa décision vendredi.